

# 2026 Adhésion - Abonnement - Don

**Adhésion par courrier**, merci de compléter et de cocher les cases de vos choix puis de retourner ce formulaire en totalité (sans le découper) à : **France Acouphènes 92 rue du Mont Cenis 75018 Paris** **Adhésion par internet**, connectez-vous à : [www.france-acouphenes.fr](http://www.france-acouphenes.fr)

## 1 Adhésion annuelle <sup>(F)</sup>

Adhésion individuelle "de base". <sup>(A)</sup>	25 €
Adhésion individuelle "de soutien". <sup>(A)</sup>	50 €
Adhésion individuelle "jeune de 18 à 25 ans" ou "petit budget". <sup>(A)</sup>	10 €
Adhésion individuelle "aidant ou famille". <sup>(A)(B)</sup>	20 €
Adhésion personne morale. (Association, entreprise, collectivité territoriale, etc.)	100 €

## 2 Abonnement <sup>(F)</sup>

Abonnement à la revue papier en plus de mon adhésion à l'association, 4 numéros. <sup>(C)</sup>	30 €
Abonnement à la revue numérique en plus de mon adhésion à l'association, 4 numéros.	25 €
Abonnement seul à la revue papier sans adhésion à l'association, 4 numéros. <sup>(C)</sup>	45 €
Abonnement seul à la revue numérique sans adhésion à l'association, 4 numéros.	40 €

## 3 Don pour soutenir les actions de France Acouphènes <sup>(A)</sup>

5 €, 10 €, 20 €, 40 € ou à ma convenance la somme de : €

**1 Adhésion € + 2 Abonnement € + 3 Don € = Total à payer €**

- **Paiement** : par chèque joint à mon envoi

ou par virement <sup>(D)</sup> : IBAN Crédit Mutuel FR76 1027 8060 3900 0380 5354 019

ou par prélèvement automatique <sup>(E)</sup>

ou par carte bancaire sur : <https://www.france-acouphenes.fr/adhesions-et-dons.html>

- **J'ai besoin** : d'une facture, d'une attestation d'adhésion, d'un reçu fiscal pour mon adhésion et/ou mon don, à défaut de courriel, je joins une enveloppe à mes nom et adresse affranchie au tarif en vigueur.

**(A) 66 % de votre adhésion et/ou de votre don ouvrent droit à une réduction d'impôt si vous êtes imposable.**

(B) réservée à la famille de l'adhérent(e) principal(e) en plus de son adhésion individuelle.

(C) Dom - Tom et étranger (y compris l'Europe) : ajouter 9€.

(D) pour un virement : merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées et l'objet du versement.

(E) pour un prélèvement automatique : merci de bien vouloir compléter et signer la demande d'autorisation de prélèvement SEPA et de l'envoyer avec la demande d'adhésion.

(F) 12 mois à partir de la date d'adhésion, l'abonnement à la revue est pour 4 revues trimestrielles.

Prière de remplir en lettres capitales. Date d'adhésion :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Mme/M./Nom/Prénom :

Nationalité :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Professions exercées :

retraité(e)

Téléphone :

Courriel :

Je souffre : d'acouphènes, d'hyperacousie, de la maladie de Ménière, de malentendance, du neurinome de l'acoustique, de traumatisme auditif, depuis l'âge de .....

J'accepte de recevoir des informations de l'association par courriel.

J'accepte de recevoir la newsletter "La Petite Presse" par courriel (service gratuit).

J'accepte que mes coordonnées soient accessibles :

aux adhérent(e)s de ma région, à l'ensemble des adhérent(e)s de l'association.

Je souhaite participer à un groupe de parole dans ma région.

Je souhaite devenir bénévole de l'association, je joins une lettre de présentation.

Vous avez un droit d'accès et de rectification de vos données enregistrées sur demande selon le RGPD.

Cher(e)s ami(e)s adhérent(e)s,

### **Adhérer qu'est-ce que c'est ?**

→ **Adhérer à France Acouphènes** : c'est tout d'abord rejoindre une association de personnes subissant divers désordres auditifs, déterminées à améliorer la prise en charge de ces handicaps invisibles mais très invalidants et à soutenir la recherche scientifique sur les acouphènes, l'hyperacousie, le neurinome de l'acoustique, la maladie de Ménière et/ou autres troubles apparentés.

→ **Adhérer à France Acouphènes** : c'est permettre aux bénévoles de l'association de continuer leurs missions, rassembler, informer, aider, défendre les personnes souffrantes, deux de ses administrateurs(trices) siègent au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH).

→ **Adhérer à France Acouphènes** : c'est permettre l'existence de la ligne 01 42 05 01 46 qui reçoit plus de 1000 appels chaque année, l'organisation de rencontres entre personnes souffrantes telles que les permanences locales, les entretiens individuels physiques ou téléphoniques et les groupes de parole physiques ou en visioconférence. L'association participe à d'autres actions comme les forums, conférences, colloques, salons, festivals, etc. Grâce à l'agrément de l'éducation nationale, l'association intervient aussi dans le cadre de la prévention auditive auprès des établissements scolaires.

→ **Adhérer à France Acouphènes** : c'est vous permettre de mieux appréhender votre pathologie et de sortir de l'isolement en rejoignant des personnes qui vous comprennent.

France Acouphènes est une association loi 1901 créée le 17 décembre 1992 **reconnue d'utilité publique**. Elle a l'agrément de représentant les usagers du système de santé du Ministère des solidarités et de la santé.

Elle est à but non lucratif. Les administrateurs(trices), acouphéniques comme vous, sont tous et toutes bénévoles.

Le nombre de personnes atteintes de nos pathologies est très important. De plus en plus de jeunes sont concernés, d'où nos actions de prévention plus nombreuses. Pour faire avancer notre cause et améliorer notre représentativité auprès des pouvoirs publics, nous avons besoin d'un plus grand nombre d'adhérent(e)s, **nous avons besoin de vous !**

Les amis, la famille peuvent nous soutenir en adhérant, les personnes non souffrantes peuvent aussi nous aider et participer à nos actions en prenant contact avec nos bénévoles.

France Acouphènes, avec son agrément de l'administration fiscale, vous offre la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt pour votre adhésion et vos dons. Le gain de la réduction d'impôt est de 66 % du montant des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable du donateur ou de la donatrice si lui ou elle est un(e) particulier(ère). Si vous êtes imposable, votre adhésion de 25 € ne vous coûtera que 8,50 € après déduction.

**Continuez à nous soutenir car nous avons besoin de vous pour pouvoir mieux vous aider.  
Avec vous tous et toutes, nous serons plus forts pour défendre notre cause.**

Le conseil d'administration de France Acouphènes